

**L'actualité de la Direccte Grand Est a été essentiellement consacrée à l'information des entreprises, organismes partenaires et salariés en période de crise sanitaire et de reprise économique après le déconfinement.**



### #France Relance - C'est le moment de recruter des jeunes dans votre entreprise !

**#1jeune1solution** Vous pouvez bénéficier d'aides pour le recrutement d'un alternant ou d'un jeune en CDI ou CDD d'au moins 3 mois.

#### 5 000 à 8 000 € pour le recrutement d'un alternant !

Une aide de 5 000 € pour les alternants mineurs et 8 000 € pour les majeurs. Ces aides permettent de couvrir quasi intégralement le salaire l'alternant.

Cette aide bénéficie à toutes les entreprises et toutes les associations qui recrutent un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021. Sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés. Une question ? **0 809 549 549** Service gratuit + prix appel

#### Jusqu'à 4 000 € pour le recrutement d'un jeune en CDD et CDI !

Bénéficiez d'une baisse du coût du travail jusqu'à 4 000 € pour un jeune de moins de 25 ans en CDI ou CDD d'au moins 3 mois. Cette aide couvre une partie du salaire et des charges. Elle est versée trimestriellement pour la première année de contrat.

Cette aide bénéficie à toutes les entreprises et associations qui recrutent un jeune de moins de 25 ans entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021. Une question ? **0820 825 825** Service 0,32 € / appel + prix appel

L'aide à l'embauche de 4 000 € est étendue aux personnes en situation de handicap dont le contrat est conclu entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 février 2021.

Lien vers le [site de la Direccte - lien Plan #1jeune1solution sur le site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

## ENTREPRISES, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

### L'emploi

#### Appel à projets Fonds de développement de l'inclusion

La mobilisation du Fonds de développement de l'Inclusion (FDI) accompagne le développement et la transformation des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Si vous représentez une structure de l'insertion par l'activité économique et souhaitez bénéficier d'une aide pour vous développer et transformer votre activité, postulez jusqu'au lundi 2 novembre 2020 midi en envoyant votre dossier à votre interlocuteur habituel à l'unité départementale de la Direccte Grand Est.

[Lien vers l'appel à projets et contacts](#)

**Emploi des personnes handicapées : la consultation en ligne #activateur d'égalité est ouverte !** L'État, l'Agefiph, Pôle emploi, Cheops, le CNCNH, le FIPHP, le Haut-commissaire pour l'inclusion dans l'emploi et la mobilisation des entreprises, l'association OETH, l'UNEA et le réseau Gesat, ont ouvert, le 15 septembre 2020, une consultation [www.activateurdegalaite.fr](http://www.activateurdegalaite.fr) pour recueillir l'expression de tous sur les besoins des personnes et des entreprises, et faire émerger des solutions nouvelles. La consultation est ouverte jusqu'au 22 novembre.



[En savoir plus](#)

**Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), un atout de la région Grand Est !** La région Grand Est a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau dense de structures qui maille l'ensemble de son territoire. On recense 421 structures dans la région qui maillent tout le territoire. Faire appel à ces structures pour réaliser des travaux ou des prestations contribue utilement à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes.

[En savoir plus](#)

### La formation

#### Solde de la taxe d'apprentissage

La campagne pour figurer sur les listes régionales et percevoir le solde de la taxe d'apprentissage 2021 vient de démarrer et se clôturera le 13 novembre prochain. Si vous êtes un établissement/service/école et si vous êtes éligible, vous pouvez consulter [l'article mis en ligne sur le site de la préfecture de région](#).

Vous y trouverez l'ensemble des informations relatives aux procédures à suivre (textes de référence, liste des correspondants régionaux, formulaire de demande d'habilitation...).

[Lire l'article](#)

### Le soutien à l'économie

#### Premiers lauréats des fonds de modernisation dans le Grand Est

Les filières automobile et aéronautique sont des piliers de l'industrie française. Dans le Grand Est, la filière automobile est le premier employeur privé. Fortement impactées par la crise sanitaire en raison de la baisse significative du marché automobile et du transport aérien, elles ont bénéficié de mesures de soutien déployées par l'État dès fin mai.

- **Fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile** : sur les dix-huit entreprises lauréates du fonds à ce jour (l'instruction se fait au fil de l'eau) pour un montant d'aide de 7,5 M€, cinq entreprises du Grand Est ont été sélectionnées : **Bourguignon-Barré (Ardennes)**, **CGR Sarrebourg (Moselle)**, **Alphaméca3 (Aube)**, **Société des usines Quiri & Cie (Bas-Rhin)**, **Vosges Technologie innovation & Industrie (Vosges)**.
- Dix-neuf entreprises ont été retenues pour bénéficier du **fonds de modernisation et diversification de la filière aéronautique**, dont trois en Grand Est : **Cimulec (Moselle)**, **Gantois Industrie (Vosges)** et **Axon Câble (Marne)**.

[Lien vers l'article et les communiqués de presse](#)

#### Plan de relance : le guide à destination des entreprises industrielles

Le ministère de l'Économie, des finances et de la relance publie une brochure de présentation des dispositifs mis en place pour soutenir les entreprises. Cette brochure vise à présenter les dispositifs déployés par l'État qui pourront être mobilisés dans les prochains mois. Ils auront vocation à s'enrichir au fil des prochaines semaines. Ils sont complémentaires à ceux que mettent en place les conseils régionaux, les collectivités locales ou les chambres de commerce et d'industrie.

[Lien vers l'article](#)

**Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance lance le nouveau site [planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr)** pour faciliter l'accès aux mesures de « France Relance ». L'accès personnalisé, par profil d'utilisateur -particulier, entreprise, collectivité locale ou administration- et par typologie de besoins -l'écologie, l'emploi, le financement ou la santé par exemple - permet une recherche facilitée et adaptée à chacun.



### Représentativité patronale 2020-2021

Du 23 septembre 2020 au 28 février 2021, près de 500 organisations d'employeurs sont appelées à candidater pour pouvoir notamment négocier les accords et conventions collectives durant les quatre prochaines années. Le site internet, permettant entre autres de préparer leurs candidatures, est ouvert : [representativite-patronale.travail.gouv.fr](http://representativite-patronale.travail.gouv.fr).

Ce nouveau cycle de la mesure de la représentativité patronale est marqué par deux principales innovations :

- un aménagement du calendrier de la représentativité patronale,
  - une audience patronale calculée auprès des entreprises de moins de 11 salariés.
- Les résultats de la représentativité patronale constituent un moment fort de la démocratie sociale.

[En savoir plus](#)

### Semaine européenne d'action contre le travail non déclaré

Dans le cadre de cette semaine, des inspecteurs du travail de la Direccte Grand Est (Unité de Strasbourg) ont participé à des contrôles avec leurs partenaires allemands et luxembourgeois pour déceler les situations de travail non déclaré.

#### Allemagne - France



Le 23 septembre 2020 un contrôle d'entreprises françaises et autrichiennes intervenant sur des chantiers en Allemagne a été opéré par le FKS Landau et Kaiserslautern (douane allemande, assurant le contrôle du travail illégal). Des agents de la Direccte Grand Est ont été associés à ces actions. Une vingtaine d'entreprises ont été contrôlées, dont plusieurs de nationalité étrangère qui intervenaient dans le

cadre de la prestation de service internationale. Cette opération a conduit à relever des manquements de déclaration d'une entreprise croate, et de la soustraction en cascade (illégal en Allemagne). D'autres vérifications sont en cours sur les horaires de travail, la déclaration d'embauche et la rémunération de certains ouvriers interrogés.

Deux contrôles de chantier de construction d'immeubles collectifs ont également eu lieu à Bad-Bergzabern et Kapellen-Drusweiler sur lesquels intervenait une entreprise française de gros œuvre. Aucun manquement n'a été relevé à l'encontre de cette entreprise ou de ses salariés.

#### Luxembourg - France

La Direccte Grand Est a participé, les 29 septembre en Moselle et le 1<sup>er</sup> octobre 2020 au Luxembourg, à des contrôles conjoints avec l'Inspection du travail et des mines (ITM).

En France, l'action a été ciblée, à la demande de l'ITM, sur le contrôle d'hébergement collectif de travailleurs employés par des sociétés luxembourgeoises mais logés en Moselle. Des constats de non-conformité ont été effectués et donneront lieu à mise en demeure et sanction administratives. L'absence de déclaration d'hébergement fera l'objet d'un PV. La journée s'est poursuivie par des contrôles de chantiers sur lesquels œuvraient des sociétés luxembourgeoises. La situation d'emploi d'une vingtaine de travailleurs a été examinée. Des vérifications sont en cours.



Au Luxembourg, à la demande de la Direccte, il a été procédé au contrôle du siège d'une société intervenant sur le territoire français avec des salariés détachés dans le cadre d'un contrat de prestations contracté avec un donneur d'ordres et client unique en France. Les suites sont en cours.

Deux chantiers ont également été contrôlés : les agents de la Direccte ont pu réaliser les vérifications d'usage et apporter une réponse immédiate aux agents de l'ITM sur la réalité de l'emploi de certains salariés français. Aucune infraction n'a été relevée.

### Index de l'égalité professionnelle, la formation des entreprises se poursuit en ligne.

Le ministère du travail rappelle l'offre de formation en ligne au calcul de l'Index de l'égalité professionnelle afin de tenir compte des contraintes des petites entreprises. [Pour s'inscrire](#)

Le contenu de cette formation est également disponible sous forme de stage d'une demi-journée en distanciel. Retrouvez toutes [les dates et les lieux des sessions](#).

[Lien vers l'article](#)

index-egapro-stage.myprogression.com

Index de l'égalité professionnelle :  
Je me forme en ligne à mon rythme !

### Encadrement des prix pour les gels ou solutions hydroalcooliques

Les prix de vente des gels et solutions hydroalcooliques ont été encadrés dès le 5 mars pour éviter toute spéculation.

- Quels ont été les premiers constats des agents de la DGCCRF au cours de leurs contrôles des conditions de vente des gels hydro-alcooliques ?
  - Quels produits/ quels acteurs sont concernés ?
  - Comment se feront les contrôles ? Y aura-t'il des sanctions, des amendes ?
- Retrouvez les réponses dans la [Foire aux questions sur l'encadrement des tarifs des gels hydroalcooliques](#) sur le site de la DGCCRF.

### La DGCCRF protège les consommateurs contre les compléments alimentaires « miracle ».

Jusqu'alors recommandés pour améliorer le sommeil ou la digestion, réduire le stress ou la prise de poids, certains compléments alimentaires seraient maintenant censés lutter contre le COVID-19, voire guérir la maladie.



Certains opérateurs ont vu dans la crise sanitaire liée au COVID-19 l'opportunité d'un nouveau marché : la vente sur internet de compléments alimentaires « miracle ». Véritables « boosters » de nos défenses immunitaires, ces produits auraient notamment pour vertu de nous protéger contre les infections virales. Ces allégations s'avèrent pourtant discutables, voire trompeuses, surtout dans le secteur du e-commerce.

Dès le mois de mars, la DGCCRF a pris une part active dans l'action menée par la Commission européenne qui dénonce ces pratiques, parfois dangereuses.

Une trentaine de sites internet et d'opérateurs ont ainsi été contrôlés par la direction qui a transmis les faits les plus graves à la Justice.

Soyez vigilants !

Vous pouvez signaler un produit douteux sur [www.signal.conso.gouv.fr](http://www.signal.conso.gouv.fr)

[En savoir plus](#)



## ÉTUDES - STATISTIQUES

### Emploi intérimaire - Situation à fin juillet 2020

Fin juillet 2020, 50 122 intérimaires sont comptabilisés dans la région Grand Est, ce qui représente une évolution mensuelle de +8,1%. Tous les secteurs progressent, notamment l'agriculture (+19%).

[Retrouvez la situation du Grand Est et de ses départements](#)

### Portraits de territoires du Grande Est - édition 2020

#### Marché du travail

Avec 272 330 demandeurs d'emploi de catégorie A au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, la région Grand Est concentre 8,2 % de la demande d'emploi nationale. En intégrant les demandeurs d'emploi de catégorie B et C, soient ceux faisant état de quelques heures travaillées et donc d'une activité réduite, le Grand Est dénombre 442 170 inscrits sur les listes de Pôle emploi. La baisse de la demande d'emploi entamée en 2015 se poursuit en 2019 avec des reculs annuels similaires de 3,3 % pour la catégorie A et de 3,2 % pour les catégories ABC, des rythmes par ailleurs très proches du niveau national (respectivement -3,1 % en catégorie A et -2,9 % en catégorie ABC).

Les départements de la Moselle et du Bas-Rhin comptent des effectifs quasi-identiques d'environ 52 000 demandeurs d'emploi de catégorie A et contribuent pour moitié à la baisse constatée pour 2019 sur l'ensemble de la région.

Entre fin 2018 et fin 2019, la région enregistre un recul de 9 330 demandeurs d'emploi (cat. A).

Fin 2019, le taux de chômage dans la région est proche de celui enregistré au niveau national (7,8 % contre 7,9 %). Il reste plus important dans l'Aube et les Ardennes. Le chômage touche davantage les hommes que les femmes (8,2 % contre 7,9 %). Il est plus élevé également parmi les plus jeunes avec un taux annuel moyen régional de 19,4 %.

[Retrouvez les portraits de territoires du Grand Est et de ses départements.](#)

#### Directe Grand Est

6, rue Gustave-A. Hirn - 67085 Strasbourg Cedex  
<http://grand-est.direccte.gouv.fr>

Directrice de publication : Isabelle Notter

Pour vous abonner ou désabonner :  
[ge.communication@direccte.gouv.fr](mailto:ge.communication@direccte.gouv.fr)